DEPARTEMENT DES YVELINES

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

# DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 16 septembre 2020

PUBLIE LE :

2 3 SEP. 2020

Délibération n°160920-7: Indemnités de fonction au Président et aux Vice-présidents

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le dix septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MONNIER, doyen de l'assemblée, puis de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

# **SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020**

### **Présents**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE

# Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Aliou GASSAMA, DELEGUE TITULAIRE Cédric AOUN, DELEGUE SUPPLEANT

François LONGEAULT, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT Laurence ALAVI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

# Assistaient à la séance

Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20200923-160920-7-DE Date de télétransmission : 23/09/2020 Date de réception préfecture : 23/09/2020

Monsieur Matthieu SAILLARD: Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Monsieur Philippe LE BEULZE : Directeur Général adjoint des Syndicats Intercommunaux

Madame Audrey MILLEVILLE: Directrice des Services Techniques des Syndicats

Intercommunaux

Madame Carole BUHOT : Ingénieur des Syndicats Intercommunaux

Madame Agnès CHEVALIER : Responsable pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux Madame Sandra JEANSONNIE : Assistante du pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux

IL INGENERIE: Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage

AZALYS: Monsieur Eric BAILO, Directeur

Communauté Urbaine : 1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération : 1 (5 communes)

QUORUM : 9
Délégués présents : 15
Délégués comptant pour le vote : 12 pour l'élection du Président 13 pour les autres délibérations

# **OBJET: INDEMNITES DE FONCTION AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS**

RAPPORTEUR : Le Président

**VU** Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-12 prévoyant la possibilité de verser des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président et Vice-président d'un syndicat de communes ;

**VU** le décret du 25 juin 2004 fixant le montant maximal de ces indemnités. Ce montant est calculé par rapport à un pourcentage du traitement brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, fixant l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

**VU** les statuts du Syndicat VALOSEINE, approuvés par arrêté préfectoral n° 78-2020-08-18-006 du 18 août 2020 ;

 ${
m VU}$  la délibération n° 160920-7 du 16 septembre 2020 fixant à 4 maximum le nombre de Vice-présidents ;

 ${f VU}$  la délibération n° 160920-7 du 16 septembre 2020 portant élection de x Vice-présidents au Bureau du Syndicat VALOSEINE ;

**CONSIDÉRANT** qu'à titre indicatif, en 2017, l'indemnité du Président s'élève à 1 357,44 euros, montant correspondant à 35,07 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et à 636,31 euros pour chacun des Vice-présidents, montant correspondant à 16,36 % de l'indice précité ;

**CONSIDERANT** la nécessité de répartir l'enveloppe globale indemnitaire entre le Président et les Vice-présidents ;

### LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le taux des indemnités des élus définit comme suit, à compter de la date de l'élection des membres du Bureau, soit le 16 septembre 2020 :

- Pour le Président : 35,07 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Pour les Vice-présidents ayant reçu délégation par arrêté du Président : 16,36 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

2 3 SEP. 2020

Transmis en préfecture et affiché le

2 3 SEP. 2020

**Pour Extrait Conforme** 

**Jean-Luc GRIS**Président du Syndicat Intercommunal

VALOSEINE / CS - 160920-7

# Syndicat Intercommunal VALOSEINE

# Annexe à la délibération fixant les indemnités au Président et aux Vice-Présidents

Qualité	Nom	% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale	Montant en euros
Président	Jean-Luc GRIS	35,07%	1 364,01 €
1er Vice-président	Mark VENUS	16,36%	636,31 €
2ème Vice-président	Dominique PIERRET	16,36%	636,31 €
3ème Vice-président	Serge CASERIS	16,36%	636,31 €
4ème Vice-président	Georges MONNIER	16,36%	636,31 €